



POUR DE BONNES RAISONS

ARDEX B 12

Enduit de ragréage du béton

A base de ciment

Pour remplir et lisser les creux formés par retrait

Hydrofuge et résistant aux intempéries



Fabricant avec
système QM certifié
selon DIN EN ISO 9001

ARDEX GmbH
D-58430 Witten · B.P. 6120
Tél.: +49 (0) 23 02/664-0
Fax: +49 (0) 23 02/664-299
info@ardex.eu
www.ardex.com

ARDEX B 12

Enduit de ragréage du béton

Domaine d'application:

Lissage, ragréage, égalisation et revêtement de murs et de plafonds en béton apparent, d'éléments préfabriqués en béton, de crépis de ciment ou de chaux et de maçonnerie brute.

Rebouchage de fissures, de trous et remplissage de creux importants dans murs et plafonds.

Lissage, à l'intérieur, de murs en béton cellulaire.

A l'extérieur et à l'intérieur.

Description:

Poudre grise à base de ciment.

Gâchée avec de l'eau, elle donne un mortier stable, malléable et pâteux, qui se travaille facilement et qui durcit, par hydratation et séchage, quelle que soit l'épaisseur de couche, en un enduit gris ciment, capable de respirer, presque sans tensions, hydrofuge et résistant aux intempéries et adhère de manière pratiquement insoluble sur tout support approprié.

Préparation du support:

Celui-ci peut être sec ou humide, mais doit cependant être adhérent, ferme et exempt de poussière, de saletés et d'autres agents séparateurs.

Enlever les couches de peinture existantes, les restes de crépis, éclaboussures de chaux, etc.

Les métaux doivent d'abord être traités avec un agent anti-corrosion faisant également fonction de pont d'accrochage.

Utilisation:

Verser de l'eau claire dans un récipient propre et y gâcher vigoureusement la quantité de poudre nécessaire pour obtenir un mortier souple, pâteux et sans grumeaux.

Il faut env. 8,5 l d'eau pour gâcher 25 kg de poudre ARDEX B 12.

Par températures de +18° à +20°C, le mortier est utilisable pendant 45 minutes env. Non allongé, il peut s'appliquer en épaisseur de plusieurs millimètres, en une seule opération. Allongé, en couches épaisses de préférence. Par températures normales, il durcit par hydratation et séchage, de sorte qu'après 2 heures env., on peut effectuer les travaux consécutifs, tels que polissage et lissage avec ARDEX B 12.

Pour des couches de ragréage de plus de 5 mm d'épaisseur, il y a lieu d'allonger le mortier ARDEX B 12 avec du sable lavé, d'une granulométrie de 0 à 4 mm, jusqu'à $\frac{1}{3}$ du volume de mortier; pour les couches de plus de 10 mm d'épaisseur, allonger en employant du gravier d'une granulométrie de 4 à 8 mm.

Pour adapter la couleur du mortier à celle des surfaces adjacentes en béton, on peut éclaircir l'enduit pour béton ARDEX B 12 en y ajoutant de l'enduit pour façades ARDEX F 11 (blanc) ou le colorer avec des pigments colorants résistant au mortier. On peut ajouter autant de poudre ARDEX F 11 que l'on veut au mortier ARDEX B 12.

Ajouter d'abord de l'eau aux pigments colorants jusqu'à obtenir une pâte, puis ajouter cette dernière au mortier ARDEX B 12. La couleur ajoutée peut atteindre jusqu'à 5 % du poids de la poudre ARDEX B 12.

Les fissures de tassement peuvent être bouchées avec ARDEX B 12. Elargir les fissures capillaires des crépis, avant

de les remplir de mortier ARDEX B 12. Il est possible que les fissures réapparaissent si des mouvements interviennent dans le bâtiment.

En cas de doute, procéder à un ragréage d'essai.

ARDEX B 12 peut être utilisé à l'extérieur et à l'intérieur, par températures supérieures à +5°C.

Traitement ultérieur:

Après séchage complet de la couche ARDEX B 12, il sera possible de la peindre avec une peinture résistant à la chaux. Le temps de séchage dépendra de l'épaisseur de la couche de l'enduit de ragréage et des conditions atmosphériques des lieux. Un support encore humide peut provoquer, des efflorescences.

Tenir compte des recommandations des fabricants de peinture lorsque des supports à base de ciment sont à peindre, qu'il s'agisse de ragréages partiels ou de ragréages de toute la surfaces.

Remarque:

Contient du ciment. Risque de lésions oculaires graves. Conserver hors de portée des enfants. Eviter le contact avec les yeux et la peau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin. Protéger le visage et porter des gants et des lunettes de protection.

Après séchage, neutralité physiologique et écologique.

GISCODE ZP 1 = produit à base de ciment, pauvre en chromate.

ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Str. 45
D-58453 Witten

12

EN 1504-3

Mortier à base de ciment modifié aux polymères (PCC)
pour la réparation (non structurale) d'éléments en béton

- Force de compression	classification R 2
- Taux d'ions chlorure	< 0,05 %
- capacité d'adhérence	> 0,8 N/mm ²
- Retrait / Expansion limités	aucune exigence
- Résistance à la carbonatation	aucune exigence
- Module d'élasticité	aucune exigence
- Compatibilité thermique - 1ère partie - aux cycles de gel/dégel avec sels de déverglaçage	> 0,8 N/mm ²
- Résistance à l'accrochage	aucune exigence
- Coefficient de dilatation thermique	aucune exigence
- Absorption capillaire	< 0,5 kg.m ² .h 0,5
- Classement au feu	aucune exigence
- Substances dangereuses	conforme à 5.4 de la norme EN 1504-3

ARDEX B 12

Enduit de ragréage du béton

Données techniques selon la norme de qualité ARDEX:

Proportion de mélange:	env. 8,5 l d'eau : 25 kg de poudre soit env. 1 vol. d'eau : 2 ³ / ₄ vol. de poudre
Densité:	env. 1,1 kg/l
Poids du mortier frais:	env. 1,7 kg/l
Consommation:	env. 1,2 kg de poudre par m ² et mm
Temps d'application (+20 °C):	env. 45 mn
Résistance à la compression:	après 7 jours env. 8 N/mm ² après 28 jours env. 10 N/mm ²
Résistance à la tenso-flexion:	après 7 jours env. 3 N/mm ² après 28 jours env. 5 N/mm ²
Valeur pH:	env. 12
Tendance à la corrosion:	ne contient pas d'éléments favorisant la corrosion de l'acier
Conditionnement:	en sacs de 25 kg net
Stockage:	peut être stocké pendant env. 12 mois dans un endroit sec dans l'emballage d'origine fermé

Nous garantissons la qualité irréprochable de nos produits. Nos recommandations d'utilisation se fondent sur des essais et des expériences pratiques; cependant, elles ne peuvent constituer que des remarques générales sans garantie sur les propriétés, étant donné que nous n'avons pas d'influence sur les conditions de chantier et l'exécution des travaux. Les règles spécifiques au pays, dépendant des standards régionaux, prescriptions techniques et directives pratiques ou industrielles peuvent amener à effectuer des travaux selon des recommandations bien définies